



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 14 novembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE.

Était absente excusée : Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, François REPEL, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20231120-2 : AG_DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL DECONSTRUCTION / RECONSTRUCTION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE LES MONTS D'AUNAY - PHASE 1

Pour la déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay dont le budget prévisionnel s'élève à 3 300 000 € HT, la communauté de communes, souhaite déposer une demande de subvention au titre de la DETR / DSIL.

Le plan de financement GLOBAL du projet de déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay est le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	HT	Objet	HT	%
Déconstruction / Reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay	Frais d'études et concours MOE	150 000	DETR / DSIL	990 000	30%
	Honoraires de maîtrise d'œuvre	215 000	ANS	330 000	10%
	Déconstruction / Désamiantage	150 000	Région	660 000	20%
	Travaux	2 650 000	Département	660 000	20%
	Autres dépenses (assurance, mobilier...)	135 000	PBI	660 000	20%
TOTAL	3 300 000	TOTAL	3 300 000	100%	

Au vu du montant du projet, celui-ci sera décomposé en deux phases et chacune des deux phases fera l'objet d'une demande de subvention DETR / DSIL.

Dans le cadre de la première phase, les dépenses prises en compte seront :

- Les études préalables (études de faisabilité, audit énergétique, diagnostics amiante et charpente)
- Les frais d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre (publications et primes versées aux candidats)
- La déconstruction et désamiantage du site
- Les travaux de gros œuvre (VRD, gros-œuvre, charpente et murs, couverture et bardage)

Pour information, la deuxième phase comprendra :

- Les autres études non spécifiées dans la 1^{ère} phase
- Les travaux de second-œuvre (serrurerie, menuiseries intérieures et extérieures, plâtrerie, faux-plafond, carrelage et faïence, peinture, sols souples, électricité, centrale photovoltaïque, sols souples sportifs, équipements sportifs, CVC – chauffage – plomberie et sanitaire, ...)
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre
- La taxe d'aménagement, l'assurance dommage ouvrage, le mobilier, ...

Le plan de financement de la 1^{ère} phase de la déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay est le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	HT	Objet	HT	%
Déconstruction / Reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay PHASE 1	Etudes préalables et concours MOE	65 000	DETR / DSIL	492 000	30%
	Déconstruction / Désamiantage	150 000	ANS	164 000	10%
	Travaux (Gros œuvre)	1 425 000	Région	328 000	20%
			Département	328 000	20%
			PBI	328 000	20%
TOTAL	1 640 000	TOTAL	1 640 000	100%	

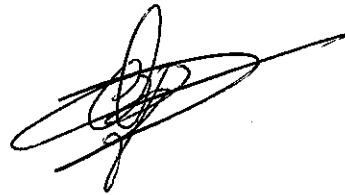
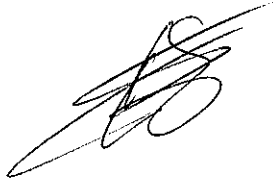
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 492 000 € au titre de la DETR / DSIL pour la phase 1 de la déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20231120-20231120-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023